

# PROJET PEDAGOGIQUE

## CENTRE ANIMATION JEUNESSE

### ⇒ ORGANISATEUR - LOCAUX

Mairie de VIMY  
Rue Rouget de Lisle  
62580 VIMY  
Tél : 03.21.07.72.90

Centre Animation Jeunesse  
Salle multi activités Nelson Mandela  
8, Rue Voltaire  
62580 VIMY  
Tél : 06.80.26.37.49  
03.21.51.96.87

### ⇒ PROJET EDUCATIF

Activités proposées, activités libres, activités organisées par l'adolescent lui-même, permettant au jeune d'exercer un choix favorisant ainsi sa participation.

Le Centre Animation Jeunesse est également un lieu de rencontre, un temps de vie en collectivité, où l'adolescent peut et doit se mettre en projet (organisation de sorties, d'activités, de stages...) avec l'aide de l'équipe pédagogique.

Le C.A.J se donne donc, comme intention de favoriser pour chacun :

- Le développement de la sociabilité intra et intergroupe
- Le sens des responsabilités, de l'autonomie
- Le respect de soi même et d'autrui en amenant chacun à :
  - Ecouter
  - Partager
  - Tolérer

Pour les ados porteurs d'un handicap, l'équipe d'animation adaptera les activités en conséquence et selon ses propres moyens.

Nous avons également créé l'association « Jeunes en action pour un nouvel horizon » qui rassemble des jeunes âgés de 15 à ... ans porteurs de projets divers (actions d'autofinancement, projets et animations, ...) leur permettant ainsi d'organiser des séjours, des sorties et contribuant ainsi à favoriser réellement leur autonomie.

## ⇒ PERIODES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Le C.A.J de VIMY est ouvert durant la période scolaire :

- le mardi et le vendredi de 16h30 à 18h30
- le mercredi et le samedi de 13h30 à 18h30

Il fonctionne également tous les jours des vacances scolaires du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 , de 14H00 à 18H00 et le samedi de 14H00 à 18H00.

*Avec comme modalité de fonctionnement : la carte C.A.J à 25pts ou à 12pts.  
(3 tarifs différents en fonction du revenu d'imposition :voir tableau)*

Elle permet la pratique des activités sportives, manuelles, culinaires, grands jeux, ..., proposées par l'équipe d'animation. Le poinçonnage est effectué lors des sorties, des stages (danse Hip-Hop, Graff, Full Contact, arts , Théâtre ,Informatique ...).

## ⇒ TARIFS DU C.A.J

La carte d'adhésion nominative est valable une année à compter de la date d'acquisition.

Pour l'achat de cartes, les demandeurs seront tenus de **fournir leur dernier avis d'imposition du Foyer Fiscal**. En cas de non présentation, le Tarif n° 3 sera appliqué d'office.

TARIFS	ENFANTS DE VIMY		ENFANTS DE L'EXTÉRIEUR (Admis selon disponibilités)	
	CARTE 12 CASES	CARTE 25 CASES	CARTE 12 CASES	CARTE 25 CASES
<b>TARIF n° 1</b> *Revenu ≤ 20 000 €	22 € 87	45€ 74	33 € 77	67 € 54
<b>TARIF n° 2</b> *Revenu compris entre 20 001 et 30 000 €	26 € 14	52€ 28	39 € 22	78 € 44
<b>TARIF n° 3</b> *Revenu > 30 000 €	29 € 40	58 € 80	44 € 66	89 € 32

## ⇒ Décompte des points sur la carte C.A.J

Sortie entre 5€ et 10€ 1 points sur la carte

Sortie entre 10€ et 15€ 2 points sur la carte

Sortie supérieur à 15€ 3 points sur la carte

## ⇒ **ARRIVEE ET DEPART AU C.A.J**

L'accès au CAJ est libre sans contrainte d'horaires. Dès l'arrivée au CAJ l'adolescent est sous la responsabilité de l'animateur. Si le jeune a commencé une activité, il ne peut la quitter avant la fin.

Durant les vacances scolaires, les adolescents inscrits au groupe passerelle sont présents de 9H00 à 18H00 repas et gouter inclus ou à la demie journée de 14H à 18H, en étant sous la responsabilité constante de l'équipe d'animation.

L'accès à la salle se fait par l'entrée complexe Jules Mousseron Rue de l'Egalité

## ⇒ **PARTICIPANTS**

- Les adolescents du caj sont âgés de 11 à 17 ans.
- L'association « jeunes en action pour un nouvel horizon » regroupe des jeunes à partir de 15 ans, dispose également de créneaux et horaires différents ou commun suivant les différents projets menés.

## **DONNEES D'IMPLANTATION ET D'ORGANISATION**

Le C.A.J se situe à l'intérieur de la salle multi activités Espace Nelson MANDELA et dispose de différentes salles.

En effet neuf salles composent le lieu :une grande salle d'activité, six salles D'animation, une salle de danse, une salle informatique, auxquelles s'ajoutent vestiaires, douches et toilettes.

La salle de tennis de table, le dojo et la salle Mousseron peuvent être mis à notre disposition.

En dehors du complexe, nous avons accès à la salle des sports, les différentes plaines et terrains de sport, la salle des fêtes, l'espace Jacques Prévert, la bibliothèque et la salle multimédia.

La commune de VIMY avoisine de grandes villes et offre de nombreux centres naturels comme : parc, bois, espace de jeu...

## ⇒ **MOYENS ET MATERIELS DIVERS**

- Le bus de 30 places avec chauffeur et une camionnette 9 places sont mis à la disposition du C.A.J.
- Le C.A.J est muni de jeux de société, d'un billard, d'un baby-foot, air de hockey d'une télévision (avec câble), de petits matériels divers (activités manuelles)...
- Le matériel sportif est varié:
  - Ballons (Foot, Foot en salle, Basket Ball, Hand, Volley...)
  - Raquettes (Tennis, Badminton...)
  - Filet (Volley, Tennis...)

## ⇒ **ENCADREMENT**

L'équipe d'animation est composée de :

- **Vincent FARINE** Directeur
- Adrien Lallart, Benoit Six, Directeurs adjoints
- **Barra jeremy, Ryback Franck, Nonni Benjamin, Fofana Abou, Feron Margaux, Kubazkiewich Julie...**

D'autres animateurs viendront se joindre à l'équipe en fonction du nombre de participant

## NOS INTENTIONS

### INTEGRONS L'ADOLESCENT A L'ORGANISATION DU CENTRE ANIMATION JEUNESSE PAR LE BIAIS DU CHOIX DES ACTIVITES A METTRE EN PLACE.

L'adolescence est une étape de la vie très importante au cours de laquelle le jeune va construire sa vie de futur adulte.

L'équipe d'encadrement du C.A.J de VIMY a décidé de rendre le jeune responsable, capable de choisir les journées de repos idéales qui permettent de contribuer à son épanouissement personnel au sein d'un groupe dans un souci éducatif.

Nous voulons organiser un C.A.J ou le jeune pourrait trouver :

- Le plaisir de vivre.
- Le plaisir de vivre ses projets et non pas exclusivement ceux que l'adulte a décidé bon pour lui.
- Le plaisir de vivre son corps selon ses possibilités, ses envies.
- Le plaisir de contribuer à sa propre éducation.

En effet au travers des différentes activités proposées, l'équipe d'animation cherchera à contribuer à l'éducation à :

- La santé.
- La citoyenneté.
- La sécurité.
- La responsabilité.
- L'autonomie.

#### **Les journées ou demi-journées sont organisées par l'adolescent lui même**

Chaque jour de fonctionnement, l'équipe d'animation organisera une réunion avec les jeunes pour mettre en place les activités du jour suivant (pendant les vacances scolaires) ou du mercredi et samedi suivant (pendant la période scolaire).

Chacun aura le droit à la parole et à un libre choix.

De plus, une boîte à idées sera placée dans le local jeune, qui permettra à l'adolescent de nous soumettre les activités manuelles, sportives, les sorties loisirs (cinéma, bowling,...),

les sorties culturelles (spectacles, concert, expositions...), les ateliers qu'il désire organiser et entreprendre.

L'équipe d'animation proposera des activités sportives, manuelles, culinaires, des tournois (billard, baby, jeux de sociétés, cartes), jeux, des sorties culturelles (expos), loisirs (cinémas, paint-ball), des stages (Danse Hip-Hop, orientale, Graff, AFPS), ...

De plus nous avons pour objectif d'aider les jeunes à organiser des séjours d'été et d'hiver, des journées exceptionnelles en les conseillant et en menant des actions (vente de cases...), afin d'autofinancer leurs projets et sorties.

Pour cela nous avons créé l'association « Jeunes en Action pour un Nouvel Horizon » qui rassemble des jeunes âgés à partir de 15 ans porteurs de projets.

### **Favorisons les pratiques sportives**

Agir sur la santé de l'adolescent en le sensibilisant aux bienfaits du sport en toute sécurité par la découverte et/ou le perfectionnement dans diverses activités.

### **Favorisons la formation à l'animation et l'insertion dans la vie professionnelle**

### **Favorisons l'accès à la culture**

Le mardi et le vendredi, l'équipe d'animation proposera en fonction des demandes, une aide aux devoirs permettant aux jeunes de travailler en groupe dans un climat convivial ou des ateliers spécifiques.

De plus, la salle multimédia est réservée au C.A.J, pendant les vacances :

- le mardi matin de 9H30 à 11H00
- le mercredi, jeudi et vendredi de 14H30 à 16H00

Nous y avons également accès certains mercredis et samedis après-midi.

Nous proposerons aussi différents ateliers (musique, théâtre, arts, ...et diverses sorties (expos, concerts, spectacles, découvertes de villes...)

**C'est donc au jeune de s'investir, l'équipe d'animation sera là pour l'aider.**

*Pour toute information vous pouvez nous contacter au 06/80/26/37/49*

## LE GROUPE PASSERELLE C.A.J

Dans la continuité du centre de loisirs, le CAJ accueillera les adolescents Vimynois et extérieurs âgés de 11 à 15 ans, pendant les vacances scolaires du Lundi au Vendredi selon les mêmes modalités de fonctionnement :

- A la journée de 9h00 à 18h00 avec repas inclus.
- A la demi-journée de 14h00 à 18h00.
- Le Samedi de 14h00 à 18h00.

Les adolescents inscrits à la semaine, étant sous la responsabilité constante des animateurs, à la journée avec le repas ou à la demi-journée devront s'inscrire avant chaque période de vacances scolaire.

**Les inscriptions se dérouleront durant les mêmes créneaux que les inscriptions pour le centre de loisirs.**

### ⇒ TARIFS DU Groupe Passerelle C.A.J

Journée (avec Repas)	Carte à (25 pts/ semaine)
Demi-journée	Carte à (12 pts/ semaine)

Lors des semaines de 3 jours avant la reprise, la carte sera poinçonnée à la journée :

Journée (avec Repas)	5 pts/Jour
Demi-journée	2 pts/ Jour

NB : Les adolescents extérieurs à la commune ne pourront s'inscrire que lors des vacances scolaires (groupe passerelle) et deviendront ensuite adhérents du CAJ à l'année, pouvant ainsi participer aux animations proposées durant la période scolaire le Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

# LE REGLEMENT DU C.A.J

Le C.A.J est ouvert aux jeunes Vimynois :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le mercredi de 13h30 à 18H30
- le vendredi de 16h30 à 18h30
- le samedi de 13H30 à 18H30 pendant la période scolaire
- du lundi au samedi de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00 pendant les vacances scolaires.

(Fermeture le samedi matin). Des sorties exceptionnelles peuvent être prévues et chaque parent en sera informé par une note.

⇒ Pour participer aux activités, il faut être titulaire d'une carte « CAJ » nominative valable 1 an (tarifs : voir tableau ci joint) paiement en espèces, en chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou en chèques vacances).

La carte est valable une année à compter de la date d'acquisition. Toute carte perdue n'est pas remboursée.

La carte doit être poinçonnée par l'animateur afin de pouvoir justifier toutes les présences à l'activité. Le décompte des points est indiqué au dos de la carte.

**L'entrée au Centre Animation Jeunesse est libre sans contrainte d'horaire.**

**L'ado peut également quitter le Centre Animation Jeunesse à l'heure qui lui convient.**

**Sauf les ados du groupe passerelle durant les vacances scolaires**

Il est toutefois tenu de mener à terme l'activité (animation, sortie, atelier,...) qu'il aura commencé.

Une tenue vestimentaire correcte, décente, adaptée aux éventuelles pratiques sportives et prenant en compte la mixité et la laïcité au sein de la structure est exigée.

L'équipe encadrante, se réserve le droit, après concertation collective, de rappeler ce point du règlement au jeune ne le respectant pas et à ses parents le cas échéant.

L'adolescent est autorisé à subir toute intervention médicale nécessaire, à être photographié, filmé, à participer à toutes les activités et à être pris en charge pour les déplacements par l'équipe d'animation.

Il va de soi que la responsabilité de l'animateur est limitée au temps de présence effective de l'ado dans la structure du C.A.J.

Dans certain cas les jeunes peuvent rejoindre directement les animateurs sur le lieu de l'activité, durant ces déplacements les animateurs ne sont pas responsables des jeunes.

Les brutalités, les violences physiques ou verbales, les propos discriminatoires, l'insolence et la grossièreté ne sont pas tolérés.

La diffusion, sur les réseaux sociaux ou dans une sphère plus privée, de photos ou de vidéos prises lors d'activités ou de rassemblements intra CAJ et impliquant un autre jeune que le diffuseur est interdite.

Une fiche sanitaire nominative sera remise dûment complétée, tout changement devra être stipulé à l'équipe de direction. Les parents s'engagent à avoir souscrit une assurance « responsabilité civile ».

⇒ Chaque personne est responsable de son comportement et doit respecter le règlement mis en place sous peine de *se voir priver des droits d'accès au C.A.J.*

**Pris connaissance le**

**Signature de l'adhérent :**

**Signature des parents :**

**Responsable Service Jeunesse  
Vincent FARINE**